
LE MÉCANISME DE PARTICIPATION DU MILIEU AU PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES DU LAC SAINT-JEAN

Raymond Larouche, chargé de projet (Alcan) Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Monsieur Raymond Larouche est chargé de projet au Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean et affilié à la Division de l'énergie électrique, chez Alcan, section Québec.

Après avoir obtenu son diplôme de technicien en Sciences appliquées au Cégep de Chicoutimi, il fut à l'emploi des Consultants BDDBL à Ville de La Baie, durant quatre ans. Depuis 1980, il travaille à titre de chargé de projet dans les différentes usines de la compagnie Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

RÉSUMÉ

Au Saguenay – Lac-Saint-Jean, avec ses six (6) centrales hydroélectriques situées sur les rivières Péribonka et Saguenay, trois (3) réservoirs et un bassin hydrographique de 73 800 km carrés, Alcan peut produire, en moyenne, 1 935 MW annuellement. L'utilisation du lac Saint-Jean comme réservoir, en 1926, a provoqué un rehaussement moyen de ses eaux, en période été/automne, de 2 à 3 mètres, ce qui a accentué l'érosion qui pouvait alors y être observée. Dès le début des années 30, des travaux de protection des berges du lac Saint-Jean furent entrepris. Par la suite, ils se sont poursuivis sous diverses formes. En 1986, après une vaste étude d'impact et des audiences publiques, Alcan concluait avec le gouvernement du Québec une première entente de 10 ans qui établissait les types de travaux qui devaient être réalisés pour protéger les berges, de même que de nouveaux paramètres pour la gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean. Ce programme de 10 ans avait comme objectif de contrer l'érosion en tenant compte des aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux. Dès le début de ce programme, un mécanisme de participation du milieu a été mis en place. Ce mécanisme fait en sorte que tous les intervenants concernés par les différents travaux de protection ont été informés et/ou consultés avant, pendant et après leur implantation. Entre 1986 et 1996, c'est une centaine de kilomètres des berges du lac, de ses tributaires et de son exutoire qui aura fait l'objet d'interventions afin de les protéger efficacement. Au plan social, la satisfaction des riverains et de la population, face aux travaux, n'a cessé de croître. En juillet 1995, un comité d'évaluation du milieu a recommandé au ministre de l'Environnement du Québec, à certaines conditions, la reconduction de l'entente de 1986 pour une nouvelle période de 10 ans, soit de 1996 à 2006, ce qui a été fait en décembre 1995 par décret gouvernemental.

1. PROBLÉMATIQUE ET HISTORIQUE DU PROGRAMME

Le lac Saint-Jean, véritable mer intérieure de plus de 1 000 km², est l'un des plus vastes plans d'eau du Québec méridional. Sa localisation est montrée aux figures 1 et 2. Il est utilisé depuis 1926 par Alcan comme réservoir pour la production d'énergie hydroélectrique nécessaire à la production d'aluminium dans ses six (6) usines d'électrolyse du Québec.

L'installation de barrages électriques sur les principaux tributaires du lac que sont les rivières Péribonka et Grande Décharge a contribué à régulariser les débits et le maintien du niveau du lac à des cotes plus élevées durant l'été et l'automne, ce qui a augmenté le potentiel récréatif du plan d'eau. La diminution des fluctuations saisonnières du niveau a facilité, par ailleurs, dans les années 50 et 60, la construction de résidences secondaires près des berges et a favorisé la navigation de plaisance.

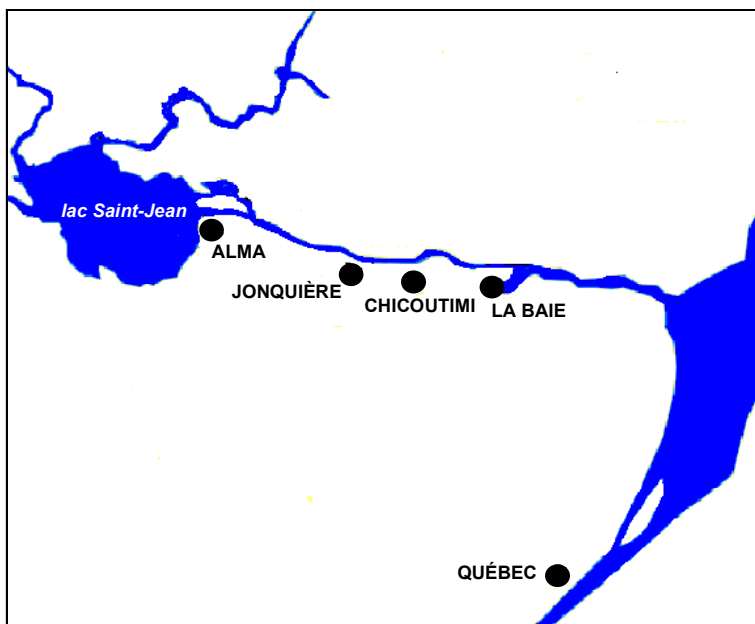


Figure 1. Localisation géographique du lac Saint-Jean.



Figure 2. Le lac Saint-Jean.

Le relèvement du niveau des eaux de 2 à 3 mètres en période d'eau libre de glace a provoqué, à l'origine, l'inondation des terres riveraines et a ainsi accentué l'érosion naturelle des berges causée par les vents, les vagues et les courants marins.

C'est depuis les années 30, qu'Alcan protège les berges du lac Saint-Jean. Les premiers travaux se sont limités à la pose de perrés dans les zones habitées et le long des routes. De façon plus intensive, de 1967 à la fin des années 70, elle a tenté, par diverses techniques de protection, d'arrêter la détérioration des berges. Mais ce n'est qu'à la suite d'une étude d'impact environnemental globale entreprise en 1981 et d'une audience publique sur le programme de stabilisation des berges menée en 1985 qu'elle s'entendait avec le gouvernement du Québec sur un programme de restauration d'une durée de dix ans. Une entente définissait les types de travaux à être effectués sur environ une centaine de kilomètres et établissait de nouvelles règles quant à la gestion du niveau du lac (figure 3).

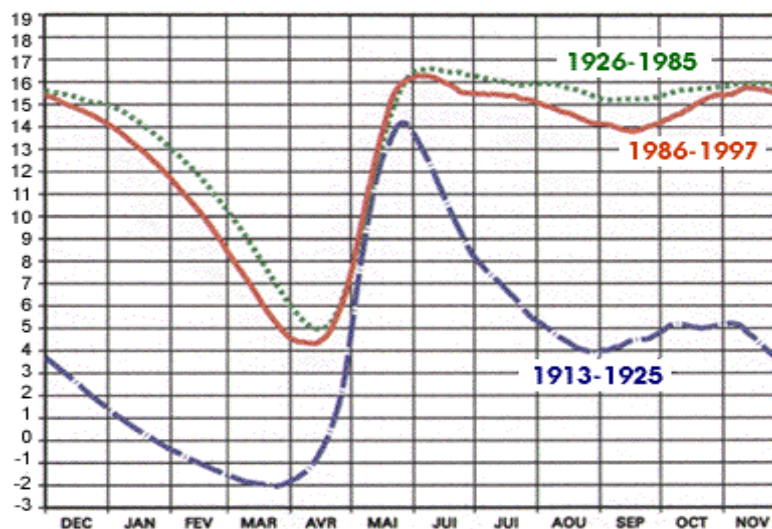


Figure 3. Niveaux moyens historiques du lac Saint-Jean.

Alcan a donc offert un compromis au dilemme qui opposait un bien collectif avec son potentiel récréotouristique et faunique, à un bien individuel avec son potentiel énergétique. En somme, la problématique générale de l'érosion des berges du lac Saint-Jean porte essentiellement sur le partage d'une ressource commune, soit le plan d'eau du lac Saint-Jean.

Dans ce contexte, Alcan s'est fixé comme objectif de résoudre le problème d'érosion des berges tout en tenant compte des aspects sociaux, économiques, techniques et environnementaux. En d'autres mots, elle a recherché un compromis acceptable pour tous les intervenants du milieu.

Afin d'assurer la réalisation du programme, Alcan a mis en place une équipe pluridisciplinaire de six (6) personnes regroupant les spécialités suivantes : génie civil, biologie, communication et gestion immobilière.

Information et consultation des intervenants du milieu

L'information et la consultation des différents intervenants du milieu concernés ont été des éléments primordiaux du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

Dès le début du programme en 1986, Alcan acceptait d'associer le milieu à la planification du programme d'interventions annuelles. C'est ainsi qu'un mécanisme de participation du milieu a été mis en place afin d'impliquer tous les intervenants concernés (riverains, associations de riverains, municipalités, municipalités régionales de comtés (MRC), ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF)).

Ce mécanisme définit les différentes étapes du projet, de la planification des travaux jusqu'à leur implantation, au cours desquelles chacun de ces intervenants doit être informé et/ou consulté.

Le tableau 1 présente les intervenants concernés par le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

Tableau 1. Intervenants directement concernés par le programme de stabilisation des berges.

Intervenants	Globalement	Annuellement
Riverains	4 300	100
Association de Riverains	90	12
Municipalités	14	10
MRC	3	3
MEF		
MAC		
Garde côtière canadienne		
UPA		

2. TYPES DE TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES BERGES DU LAC SAINT-JEAN

Stabilisation des plages

La principale mesure de protection retenue pour les secteurs de plage consiste en la réalisation de rechargements de sable (0 à 5 mm) ou de gravillon (0 à 20 mm).

Un rechargement de sable consiste à déposer sur la plage un matériau dont le diamètre des particules varie entre 0,5 et 4,75 mm. Les taux de rechargement de sable effectués depuis le début du programme ont fluctué entre 23 et 140 tm/m.lin.

Dans le cas des rechargements de gravillon, le diamètre moyen des particules déposées sur les plages a varié entre 1,5 mm et 8 mm, alors que les plus grosses possèdent un diamètre de 19 mm. À proximité de la berge, sur une largeur de 8 m, une couche de sable d'une épaisseur de 300 mm est ajoutée sur tous les rechargements de gravillon. La granulométrie du gravillon étant plus grossière que celle du sable, la résistance à l'érosion des plages rechargées en gravillon est supérieure. Les taux de rechargement de gravillon réalisés depuis 1986 ont varié entre 22 et 80 tm/m.lin.

Par ailleurs, pour ralentir le processus d'érosion, certaines plages faisant face à des conditions érosives sévères ont été protégées par la mise en place de structures de protection combinées à la réalisation de rechargement de sable ou de gravillon.

Une des principales mesures employées dans ces circonstances consiste en la construction de systèmes d'épis. Un épi est une structure perpendiculaire à la plage (semblable à un quai) qui peut être linéaire, en forme de [ou de T. Depuis 1986, Alcan a procédé à la construction de 51 épis qui, pour la plupart, sont en pierres. De ce nombre, dix (10) ont été aménagés dans les secteurs de plages publiques avec une passerelle de bois pour permettre aux villégiateurs de se rendre à l'extrémité de ceux-ci en toute sécurité.

L'autre mesure de protection des plages utilisée est le brise-lames. Cet ouvrage est une structure parallèle à la ligne de rivage, normalement construit en plusieurs sections. Autour du lac Saint-Jean, six (6) brise-lames en pierres ont été construits depuis 1986.

Stabilisation des berges

La construction de perrés conventionnels en enrochement est la plus importante mesure de protection réalisée depuis 1986 par Alcan pour stabiliser directement les berges.

La grosseur des enrochements utilisés pour aménager les perrés varie de 50 à 3 500 kg (100 à 1 200 mm de diamètre). La majorité des ouvrages implantés sont à une pente de 1V : 2H et une attention spéciale a été accordée à la protection du pied des structures, soit par la mise en place d'une clé, soit par l'aménagement d'un amoncellement de pierres d'une largeur de 1 200 mm à la base de l'ouvrage.

À compter de l'année 1992, Alcan a commencé à retourner sur des sites qui avaient fait l'objet d'une protection avec des enrochements avant 1986. L'objectif poursuivi par Alcan était double : d'une part, des travaux étaient effectués afin de réaliser un renforcement des perrés qui avaient été endommagés au fil du temps ; d'autre part, les interventions visaient à donner un accès au lac aux riverains qui n'en avaient pas. Les accès au lac peuvent être subdivisés en quatre catégories : descentes en blocs de béton ou en pierres plates, escaliers en béton et escaliers en pierres plates.

Dans certains cas particuliers, Alcan a mis en place des perrés en pierres plates pour stabiliser la berge. Ces perrés consistent à empiler les unes sur les autres des pierres plates en les décalant légèrement. Cette configuration permet d'obtenir un mur presque vertical, ce qui peut être très avantageux à certains endroits.

Des travaux de stabilisation avec des pierres 25-150 mm ont également été réalisés. Ces travaux consistent essentiellement à déposer sur la berge, à un taux variant entre 7 et 10 tm/m.lin, une bande de pierres dont le diamètre varie entre 25 et 150 mm. Ce genre de protection plus légère est retenu pour stabiliser les berges à la place de perrés conventionnels dans les zones moins exposées aux vagues.

Notons que des travaux de revégétalisation ont été entrepris dans les secteurs où le terrain entre le dessus des perrés et le milieu terrestre était dénudé. Ces interventions visaient à favoriser la reprise de la végétation, pour ainsi stabiliser le sol à l'arrière du perré, dans des talus à forte pente pouvant atteindre jusqu'à 30 m de hauteur. Ces travaux étaient combinés à l'occasion avec des mesures visant à adoucir les pentes des talus.

Dans les zones où l'exposition à la vague est faible, des travaux ont été effectués avec les techniques de génie végétal. Les différentes protections réalisées depuis 1997 comportent des méthodes et des végétaux très variés. De la plante aquatique aux arbustes, de la pépinière au prélèvement dans les zones

adjacentes, en pot ou à racine nue avec ou sans fascine, les différentes interventions nécessiteront un suivi pendant les prochaines années afin d'en évaluer les résultats.

Finalement, les gabions sont un autre mode de protection qui a été employé dans le cadre du programme de stabilisation des berges. Il s'agit de paniers de broche d'acier recouverts d'un revêtement vinylique qui sont remplis de pierres rondes de 100 à 200 mm de diamètre. Les paniers généralement utilisés ont des dimensions de 1 m x 1 m x 2 m et sont disposés les uns sur les autres afin de former une structure stable.

3. LE MÉCANISME DE PARTICIPATION DU MILIEU

Au cours des dix (10) dernières années, ce mécanisme a permis au milieu de se faire entendre à toutes les étapes du projet. Ainsi, avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, la direction du programme de stabilisation informe et consulte tous ces intervenants. Chacun d'eux doit donner un avis de conformité ou son accord à la réalisation des travaux. Ce n'est qu'une fois ce processus complété que l'entreprise demande au MEF l'émission d'un certificat d'autorisation permettant l'exécution des travaux projetés.

Par ailleurs, durant la période de réalisation des travaux (automne et hiver), le mécanisme de participation du milieu peut se traduire par des rencontres sur le terrain avec les riverains.

Les principales étapes de consultation reliées aux planifications annuelles des travaux se résument comme suit :

Consultation préliminaire

Une présentation de la programmation préliminaire (localisation des sites et type d'intervention) est faite au MEF et aux MRC à la fin du mois de juin. Cette démarche vise à présenter les travaux proposés et s'assurer de leur conformité par rapport au décret régissant le programme et aux schémas d'aménagement des MRC.

Information/rétroaction

Du 1^{er} au 15 juillet, les membres de l'équipe se rendent sur le terrain afin de rencontrer individuellement les riverains concernés par les travaux planifiés, pour l'année suivante.

Cette étape permet de discuter avec ces riverains de la nature des travaux, de la méthode utilisée et de la période d'intervention. En cas d'absence, une carte de visite est laissée à leur résidence, leur suggérant de communiquer avec les responsables du programme pour obtenir de l'information sur les travaux projetés.

Consultation des plans et devis préliminaires

Durant la période estivale, les plans et devis préliminaires sont préparés. Dès septembre, le MEF, les MRC et les municipalités concernées reçoivent ces plans et devis pour l'ensemble des sites projetés l'année suivante. Chacun d'eux doit statuer sur la conformité des travaux par rapport à leur réglementation respective. Des certificats ou avis de conformité sont émis par les MRC et les municipalités.

À la fin du mois de septembre, les riverains reçoivent une lettre à laquelle sont annexées des copies partielles de plan exposant les travaux proposés, leur nature et leur période de réalisation.

De façon simultanée, les associations de riverains reçoivent une copie desdits documents pour consultation. Les membres de l'équipe demeurent disponibles pour toute rencontre d'information.

Plans et devis définitifs

À partir des commentaires obtenus lors des consultations, les plans et devis définitifs sont complétés pour la fin octobre. Ces documents sont envoyés avant le 1^{er} novembre de chaque année au sous-ministre aux opérations régionales du MEF, afin d'obtenir un certificat d'autorisation annuel pour l'ensemble des sites projetés.

Communications publiques

Suite à la réception du certificat d'autorisation, Alcan fait connaître la programmation annuelle par l'entremise de la publication « Berges en bref » ou par l'envoi d'un communiqué aux médias régionaux.

4. BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS DE 1986 À 1996

Au total, les interventions réalisées depuis 1986 protègent une longueur de berge équivalant à 109 km, ce qui représente près de 25 % du total des 436 km de berge répertoriés autour du lac Saint-Jean, sur ses tributaires et son exutoire qui sont sous surveillance dans le cadre du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

Les 109 km de travaux réalisés au coût de 52 millions de dollars se répartissent comme suit :

<u>Plage</u> rechargement 51 épis, 6 brise-lames	29 km
<u>Agricole, forestier, villégiature sans plage, milieux humides</u> perré, gabion, empierrement et génie végétal	80 km

À titre d'information, soulignons que ces divers travaux ont nécessité les quantités suivantes de matériaux : 1 145 000 t.m. de gravillon, 885 000 t.m. de sable et 941 000 t.m. de pierre de carrière.

Implantation des ouvrages

Après avoir obtenu le certificat d'autorisation annuel du MEF, l'implantation des ouvrages débute.

Afin de minimiser les impacts des travaux de stabilisation sur l'environnement, ceux-ci sont réalisés en dehors de la saison de villégiature, en deux périodes distinctes.

Travaux d'hiver (entre le 1^{er} février et le 1^{er} mai)

Tous les travaux de construction de perré, d'empierrement, de pierres 25-150 mm, de gabions, d'épis et de brise-lames sont réalisés pendant l'hiver. Au cours de cette période, la circulation des véhicules lourds sur la glace et la neige, sur le lac et les chemins d'accès aux sites, souvent sur des terrains riverains aménagés, est facilitée et la perturbation des sols minimisée.

Précisons qu'en plus d'être autorisés par le MEF, les travaux ci-haut mentionnés ont reçu, chaque année, après consultation, l'aval de la Garde Côtière canadienne en vertu de la Loi sur les eaux navigables.

Travaux d'automne (entre le 15 septembre et le 15 décembre)

Les rechargements de plage (sable ou gravillon) sont effectués à l'automne, sauf dans les situations urgentes. L'épandage de matériaux granulaires en bordure de la berge est ainsi effectué au moment où la faune piscicole qui fréquente les plages a déserté ces milieux ou, du moins, y est moins abondante qu'au printemps.

Programme de contrôle et suivi

Au cours de la période 1986-1996, tous les aspects du programme de stabilisation ont été couverts par un vaste programme de contrôle et suivi. Ce sont 436 kilomètres de berge du lac, de ses tributaires et de son exutoire qui ont fait l'objet de ce programme de contrôle et suivi.

Ce programme visait les objectifs suivants :

- s'assurer que le programme d'interventions résoudrait le problème d'érosion ;
- en évaluer et en contrôler les effets secondaires (impacts sur l'environnement, effets socio-économiques, réactions du public) ;
- permettre de réajuster ce programme en tenant compte des résultats obtenus et de l'évolution de la situation.

Le programme de contrôle et suivi a couvert les cinq composantes suivantes :

- le suivi de l'érosion ;
- le suivi des ouvrages ;
- le suivi environnemental (biophysique et socio-économique) ;
- le suivi des travaux ;
- le suivi social.

Les résultats obtenus pour chacune de ces composantes ont fait l'objet de rapports annuels et ont été soumis au MEF.

Les résultats

Les résultats qui suivent sont basés sur le bilan des dix (10) ans du programme de stabilisation, bilan qui a été transmis au MEF le 28 juin 1996. Ces résultats reposent sur le programme de contrôle et suivi.

Au plan technique

De façon générale, les moyens mis en œuvre pour stabiliser les plages et les berges ont donné d'excellents résultats. Le suivi des largeurs de plage effectué sur près de 45 km montre que la largeur des plages inférieure à 8 mètres était de plus de 10 km en 1986 et qu'en 1996 moins de 800 mètres de plage étaient inférieurs à 8 mètres.

Les systèmes d'épis et de brise-lames ont pour leur part généré une accumulation moyenne de 0,9 t.m/m/an. Ils contribuent de façon importante à stabiliser les plages dans les secteurs où les conditions érosives sont sévères. Dans plusieurs cas, les rechargements non protégés subissaient une érosion importante qui a pu être contrôlée par la mise en place des structures. Les études réalisées prévoyaient qu'en l'absence de mesures de protection, ces secteurs de plage auraient subi une érosion de 11,3 t.m/m/an. Sur la base de ces résultats, on peut donc conclure que les épis et les brise-lames ont permis d'éviter la réalisation de rechargements annuels d'environ 120 000 t.m/an. Les diverses études effectuées depuis 1986, ainsi que l'observation du rendement des ouvrages réalisés grâce aux activités de suivi ont, par ailleurs, permis d'acquérir des connaissances relativement à la stabilisation des plages.

Les simulations réalisées à l'aide d'un modèle mathématique de propagation des vagues ont montré que les conditions érosives observées entre 1987 et 1995 sont en général équivalentes ou plus sévères que la moyenne prévisible à long terme. Ceci confirme que les conclusions énoncées précédemment, relativement à l'efficacité des ouvrages, continueront à être valides dans le futur.

Au plan environnemental

Le Code d'éthique sur l'environnement du programme de stabilisation adopté en 1987, les diverses mesures de contrôle, la formation et la sensibilisation des intervenants ont contribué à minimiser l'impact des travaux lors de leur réalisation.

La perte de superficie d'habitat humide associée à l'érosion a été contrée par la mise en place de près de 5,8 km de digue et de perré protégeant les marais affectés. Ces interventions assurent désormais la pérennité de plus de 150 hectares de milieux supports pour la faune.

Les connaissances acquises au cours des dix (10) ans ont conduit à une classification des habitats basée sur des critères hydrologiques et physiographiques et sur les types de marais prédominants. Les potentiels pour le poisson, la sauvagine et les mammifères semi-aquatiques ont été réévalués pour tous les habitats.

Un suivi des poissons fourrages des plages a montré que la majorité des espèces rencontrées au lac Saint-Jean utilisent ces milieux. Ce suivi constitue l'une des rares études d'envergure sur ces communautés au Québec. Les populations recensées ont présenté d'importantes variations spatiales et temporelles depuis 1987. Le rendement de pêche et la diversité de ces communautés n'ont pas été modifiés par les rechargements de plage. Ces aires de fraye, d'alevinage et d'alimentation pour plusieurs espèces ont donc conservé leur intégrité.

Au plan social

À la lumière des enquêtes et sondages réalisés sur une base régulière, il est permis de conclure que la qualité des ouvrages réalisés au cours des dix (10) dernières années, et le mécanisme de participation du milieu ont contribué à modifier de façon significative les perceptions de la population régionale et des riverains face aux travaux de stabilisation.

- **Population régionale**

Le premier sondage grand public réalisé sur le programme de stabilisation des berges date de 1986. À cette époque, sur les 600 répondants à qui on avait demandé si les efforts d'Alcan pour prévenir l'érosion des berges du lac étaient adéquats, 78 % avaient répondu par la négative. Deux ans plus tard, un autre sondage permettait de constater un virage important quant au degré de satisfaction concernant les travaux de stabilisation. À ce moment, près d'une personne sur deux se déclarait satisfaite des travaux (42 % au Saguenay contre 61 % au Lac-Saint-Jean). Fait à signaler, ce sondage démontrait que la familiarité avec la question variait selon l'appartenance régionale. Ainsi, deux fois plus de gens au Saguenay qu'au Lac-Saint-Jean déclaraient ne pas en savoir assez pour être en mesure d'exprimer une opinion sur le sujet. Cette tendance est encore observée aujourd'hui.

Au Lac-Saint-Jean, le taux de satisfaction de la population a constamment progressé durant la période, passant de 64 % en 1992 à 80 % en 1995. En 1995, il ne restait plus que 1 % des répondants qui se déclaraient tout à fait insatisfaits du programme de stabilisation des berges. Ils étaient plus de 20 % en 1989. Au Saguenay, le taux de satisfaction est passé de 39 % en 1992 à 52 % en 1995, une progression beaucoup plus lente qu'au Lac-Saint-Jean. Un peu moins de 65 %

de la population est en mesure d'exprimer une opinion sur le sujet. Toutefois, les gens qui ont une opinion sont très positifs, 80 % d'entre eux se disent satisfaits du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

- **Riverains**

Deux sondages effectués par la maison CROP en 1991 et 1996 auprès des riverains du Lac-Saint-Jean permettent de voir l'évolution des taux de satisfaction, notamment en ce qui a trait aux travaux de stabilisation.

En 1996, lorsqu'on a demandé aux riverains s'ils étaient satisfaits des travaux effectués chez eux, 77 % ont répondu affirmativement, ce qui représente une hausse de 5 points par rapport à 1991. Plus précisément, 36 % se disaient très satisfaits et 41 % assez satisfaits des travaux. En 1991, près de 72 % des riverains se disaient très (34 %) ou assez (38 %) satisfaits des travaux de stabilisation des berges effectués chez eux. L'aspect le plus remarquable de ces résultats est, sans doute, le taux élevé de riverains qui se disent très satisfaits autant en 1991 qu'en 1996.

Par ailleurs, les riverains ont été questionnés sur certains aspects particuliers soit :

- **L'efficacité des travaux contre l'érosion**

En 1996, 78 % des riverains se disent très (34 %) ou assez satisfaits (44 %) de l'efficacité des travaux contre l'érosion, une hausse de 7 points sur 1991. À cette période, 71 % d'entre eux affirmaient être très (27 %) ou assez (44 %) satisfaits.

- **La qualité des travaux**

Plus de 84 % des riverains se disent maintenant très (39 %) ou assez satisfaits (45 %) de la qualité des travaux. En 1991, 83 % des répondants se disaient très (35 %) ou assez (48 %) satisfaits de la qualité des travaux.

Poursuite du programme pour une autre période de dix (10) ans

C'est le 6 juillet dernier qu'a pris fin le premier programme. Toutefois, Alcan a entrepris dès 1993 des démarches auprès du MEF afin d'obtenir l'autorisation pour continuer à protéger les berges du lac Saint-Jean pour une nouvelle période de 10 ans. En mars 1995, le ministre de l'Environnement et de la Faune a créé un comité, composé d'intervenants du milieu, dont le mandat était d'évaluer le fonctionnement et les résultats du programme et de lui faire des recommandations précises sur le renouvellement du décret de 1986.

En juillet 1995, ce comité recommandait au ministre, à certaines conditions, la reconduction du décret de 1986 pour une période de 10 ans, soit de 1996 à 2006. Le conseil des ministres du Québec a ratifié cette recommandation le 20 décembre 1995. Les travaux qui seront réalisés d'ici 2006 consistent en l'entretien des ouvrages effectués entre 1986 et 1996. Ils seront de même nature et les mêmes techniques de réalisation seront employées. Les seules choses qui seront différentes seront l'envergure des travaux et leur coût. Dans les deux cas, il s'agit du tiers de la période 1986-1996.

Pour la prochaine décennie, le mécanisme de participation du milieu continuera à s'appliquer et il sera en quelque sorte bonifié, puisque les trois MRC du Lac-Saint-Jean ont convenu de mettre sur pied un comité de suivi du programme de stabilisation.

CONCLUSION

Par l'entremise du mécanisme de participation du milieu, depuis 10 ans, Alcan s'est assuré que ses interventions de stabilisation étaient comprises et acceptées, et que toutes les suggestions utiles, soumises par les intervenants concernés, étaient prises en considération lors de l'élaboration des plans et devis.

Le bilan de dix (10) ans du programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean, que nous venons de réaliser, établit que l'objectif de départ, soit résoudre les problèmes d'érosion des berges du lac Saint-Jean en tenant compte des aspects techniques, sociaux, économiques et environnementaux, a été atteint et dans certain cas, dépassé.

Dans l'ensemble, ce bilan démontre que les travaux de stabilisation réalisés sont efficaces, qu'ils ont entraîné une activité économique significative, que la population et les riverains en sont satisfaits et que tout a été mis en œuvre pour en minimiser les impacts sur l'environnement.